



République Algérienne Démocratique et Populaire  
Ministère de l'enseignement Supérieur et de la recherche Scientifique  
Centre Universitaire Abdelhafid Boussouf-Mila  
Département des sciences de la nature et la vie



## MASTER-1

Filière: **Ecologie et Environnement**

Spécialité: **Protection des écosystèmes**

# LÉGISLATION



***Dr. L. DOUAFER***

*Année universitaire :2024-2025*



## Contenu de la matière :

1. Notions générales sur le droit (introduction au droit, droit pénal).
2. Présentation de législation algérienne ([www.joradp.dz](http://www.joradp.dz), références des textes).
3. Règlementation générale (loi sur la protection du consommateur, hygiène, étiquetage et information, additifs alimentaires, emballage, .....).
4. Organismes de contrôle : DCP (concurrence et prix), CACQUE (centre algérien de contrôle de la qualité et de l'emballage), bureau d'hygiène, ONML (office national de métrologie légale).
5. Normalisation et accréditation (IANOR, ALGERAC).
6. Normes internationales (ISO, codex alimentarius, NA, AFNOR)



# **V. Normalisation et accréditation**

**(IANOR, ALGERAC)**

# 1. La normalisation

## Définitions

□ Dans le guide ISO/CEI 2 (1996), la définition suivante est donnée.

**Norme** : document, établi par consensus et approuvé par un organisme reconnu, qui fournit, pour des usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques, pour des activités ou leurs résultats, garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné.

□ **Une norme** est un texte définissant des paramètres de nature technique auxquels se réfèrent

- Les industriels pour concevoir et fabriquer des produits ;
- Les utilisateurs pour les acheter et les réceptionner ;
- Les réglementeurs pour imposer des règles de sécurité et de construction dans le cadre des directives et des textes juridiques.

## V. Normalisation et accréditation

- ❑ **Une norme est un document qui s'appuie sur les acquis de la science, de la technique et de l'expérience. Elle doit prendre en compte les exigences essentielles des lois, directives, réglementations, etc., applicables et appropriées. Elle vise à l'avantage optimal de la communauté.**
- ❑ **Une norme est un document dont l'application n'est pas obligatoire par nature.**
- ❑ **Une norme participe de la relation économique entre le client et le fournisseur. Elle permet aux acteurs économiques et institutionnels de s'entendre sur ce que sont les « bons usages » ou les « règles de l'art ».**
- ❑ **Certaines normes permettent d'obtenir une présomption de conformité aux exigences essentielles des directives et de la réglementation en matière de sécurité des produits.**

## V. Normalisation et accréditation

### Présentation de L'IANOR Algérie

- ❑ Institut Algérien de Normalisation (IANOR) a été érigé en établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) par [Décret Exécutif n° 98-69 du 21 Février 1998 modifié et complété par le Décret exécutif Décret exécutif n° 11-20 du 25 janvier 2011](#)
- ❑ Il est sous tutelle du Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la promotion de l'investissement.
- ❑ Il est chargé de :
  - l'élaboration, la publication et la diffusion des normes algériennes;
  - la centralisation et la coordination de l'ensemble des travaux de normalisation entrepris par les structures existantes et celles qui seront créées à cet effet;
  - l'adoption de marques de conformité aux normes algériennes et de labels de qualité ainsi que la délivrance d'autorisation de l'utilisation de ces marques et le contrôle de leur usage dans le cadre de la législation en vigueur;

- **la promotion de travaux, recherches en Algérie ou à l'étranger ainsi l'aménagement d'installations d'essais nécessaires à l'établissement de normes et à la garantie de leur mise en application.**
- **gérer le point national d'information sur les Obstacles techniques au commerce (OTC) de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ;**
- **En outre, l'institut participe aux travaux des organisations internationales et régionales de Normalisation et y représente l'Algérie, le cas échéant.**
- **L'IANOR a constitué une équipe pluridisciplinaire expérimentée autour de quatre grands métiers au service des entreprises et collectivités pour**
  - **Elaborer les référentiels demandés par les acteurs économiques: L'IANOR aide les acteurs socio-économiques à élaborer les référentiels normatifs dont ils ont besoin pour leur développement stratégique et commercial, en leur facilitant l'accès au processus de normalisation, à l'information et en assurant des services d'accompagnement**

## **V. Normalisation et accréditation**

- **Aider les acteurs à accéder aux référentiels normatifs: L'IANOR conçoit et fait évoluer une gamme de produits et services d'information ciblés à travers des supports faisant appel aux techniques les plus récentes.**
- **Proposer une offre de certification**
- **L'IANOR propose une certification de produit (marque TEDJ), en s'appuyant sur des référentiels normatifs algérien**
- **Ces missions engagent l'IANOR dans tous les secteurs économiques, et notamment dans tous les domaines autres les nouvelles technologies, en s'appuyant sur de nouvelles normes, construisent le monde de demain**

## 2- Accréditation

### Définition

- ❑ **L'accréditation est une procédure par laquelle un organisme faisant autorité reconnaît formellement qu'un organisme ou un individu est compétent pour effectuer des tâches spécifiques (Guide ISO/CEI 2 1996).**

# L'Organisme Algérien d'Accréditation - ALGERAC-



## V. Normalisation et accréditation

### Présentation de L'ALGERAC

- ❑ **C'est un établissement public à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. ALGERAC est placé sous la tutelle du Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement.**
  
- ❑ **Missions d'ALGERAC : la mise en place d'un dispositif national d'accréditation répondant aux normes nationales et internationales pertinentes :**
  - de délivrer les décisions d'accréditation ;
  - de procéder au renouvellement, suspension et retrait des décisions d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité ;
  - de représenter l'Algérie auprès des organismes internationaux et régionaux similaires ;
  - d'éditer et diffuser des revues, brochures ou bulletins spécialisés relatifs à son objet.

## V. Normalisation et accréditation

### Principales Activités D'ALGERAC

- ❑ ALGERAC a pour fonction l'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité (OEC).
- ❑ Une seule norme, ISO17011 : 2004, qui précise les exigences pour les organismes d'accréditation procédant à l'accréditation d'Organismes d'Évaluation de la Conformité (OEC).
- ❑ L'accréditation concerne les :
  - ✓ Les laboratoires d'essais et d'étalonnage (ISO/CEI 17025) ;
  - ✓ Les organismes d'inspection (ISO/CEI 17020);
  - ✓ Les organismes de certification (ISO/CEI17021);
  - ✓ Les organismes de certification procédant à la certification de produits, de procédés et services (ISO/CEI 17065)
  - ✓ Les organismes de certification procédant à la certification de personnes (ISO/CEI 17024)



*Merci*

*Dr L. DOUAFER*

